

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

RIK DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAIN, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 27 JANVIER 1886

Où sont les ennemis du Suffrage universel

On savait déjà que, quelles que fussent les divisions existant entre les diverses fractions de gauche, il était possible d'amener entre elles une cohésion passagère. Il suffisait de pratiquer une politique d'hostilité contre la religion. Opportunistes et radicaux n'hésitaient pas alors à mélanger leurs bulletins de vote.

La séance de samedi, à la Chambre, nous a montré qu'il existait encore, entre ces frères ennemis, un autre terrain de « conciliation » si tant est que l'expression soit de mise lorsqu'il s'agit d'une œuvre de haine. Ce second point sur lequel l'accord a pu s'établir entre ces diverses nuances, c'est la haine du suffrage universel.

Il faut bien peser, en effet, les termes de l'ordre du jour voté samedi, comme conclusion de l'interpellation de M. le baron Dufour, par 319 voix, soit, en faveur du gouvernement une majorité d'un peu plus de cinquante voix. Cet ordre du jour déclare que la Chambre approuve la conduite du gouvernement, et l'engage « à réprimer avec énergie les tentatives des ennemis de la République ». Or, de quoi s'agissait-il dans la discussion qui venait d'avoir lieu. L'honorable député du Lot avait établi d'une façon péremptoire les faits les plus scandaleux de pression administrative dans les élections du Lot.

Le ministre s'était borné à des dénégations assez vagues et ne s'étayant sur aucune preuve. Il n'avait pas nié qu'après le scrutin qui a donné la victoire aux conservateurs, un très grand nombre de maires avaient été frappés de suspension ou de révocation. En un mot, il avait non pas nié, mais prétendu justifier les actes de l'administration.

En admettant qu'il y ait doute — la majorité ministérielle aurait pu à la rigueur voter l'ordre du jour pur et simple. Elle n'a pas pensé que ce fut suffisant. Elle a tenu à bien indiquer que tout acte de violence contre la liberté électorale avait son assentiment. Non-seulement, elle a déclaré approuver les actes, mais elle a encouragé le gouvernement à persister dans cette voie, en qualifiant d'« ennemis de la République » tous les conservateurs sans distinction de nuance.

Jusqu'ici, nos gouvernants et la majorité affectaient une vive indignation lorsqu'on les accusait de pression officielle. Si on les mettait en face de faits indéniables, ils s'efforçaient d'établir que ces faits ne constituaient que des exceptions regrettables. Aujourd'hui il n'en est plus de même. On recommande aux préfets de « réprimer » avec énergie les actes des conservateurs et nous voyons les ministres envoyer des circulaires aux agents de leur administration pour leur prescrire de donner aux préfets tout le concours qu'on réclamera d'eux.

Nous ne nous plaignons pas. La netteté est toujours préférable à l'équivoque. Puisque le gouvernement opportuniste se sent impuissant à soutenir la lutte électorale sans recourir à la violence et à la pression officielle, mieux vaut qu'il l'avoue, mieux vaut que la majorité se montre, aux yeux du pays, telle qu'elle est en réalité. Peu à peu le cabinet arrive à formuler son programme. Nous en connaissons maintenant les deux articles : la guerre à l'esprit religieux sous toutes ses formes et l'hostilité déclarée contre le suffrage universel auquel on n'entend laisser que la liberté d'approuver, point de dire ce qu'il pense.

NOUVELLES DU JOUR

Au Sénégal. — Les troupes du faux prophète Samary battues par les français.

Un télégramme du gouverneur du Sénégal annonce que le colonel Frey, qui commande la colonne du Haut-Floare, a remporté un grand succès sur les troupes de Samary. Le faux prophète avait divisé son armée en trois groupes, deux camps sur le Niger en amont et en aval de Bamakon, le troisième établi entre Dita et Niagassala, c'est-à-dire dans la route de notre colonne. C'est celui-ci qui a été complètement battu et rejeté sur le Niger. En le félicitant de ses succès, le ministre de

la marine a donné l'ordre au colonel Frey de rester dans la limite de ses instructions et de ne pas suivre l'ennemi au-delà du Niger.

Les troubles du Cambodge

Paris, 25 janvier. — Les nouvelles du Cambodge arrivées aujourd'hui à Paris par la maille anglaise rapportent que le pays est toujours très troublé. Les transactions dans le royaume sont presque nulles. Les rebelles, qui, l'an dernier, occupaient les fils télégraphiques, détruisent cette année les lignes en brûlant les poteaux.

Notre représentant à Madagascar

On lit dans le *National* : « La nouvelle que M. de Mahy, ancien ministre de l'Agriculture, allait être prochainement résident de France à Madagascar, est officiellement démentie. »

« On sait, en effet, que l'honorable député de la Réunion était un des plus chauds partisans de la conquête, et qu'il ne put accepter le poste en question après la signature du traité entre la France et les Hovas. »

« M. Constant, auquel on aurait, à ce qu'on assure, offert le poste de résident de France à Madagascar, l'aurait également refusé. »

« Nous croyons savoir que le titulaire ne sera choisi par M. de Freycinet qu'après la ratification par le Parlement du traité avec les Hovas. »

Le sous-secrétariat de l'intérieur

Paris, 25 janvier. — L'Officiel public demain le décret nommant M. Bernard, député du Doubs, aux fonctions de sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Un odieux just-apens

Albi, 25 janvier. — La justice albigeoise vient d'être saisie d'une monstrueuse affaire de just-apens, dont la gare de Carmaux a été le théâtre. Au moment où M. l'abbé Flotter, curé de la paroisse Saint-Benoît, à Albi, entraît pour prendre le train, un individu s'est élancé sur lui, et, avec une canne plombée, lui a asséné plusieurs coups sur la tête et à la poitrine. Infortuné ! sans s'être aperçu de la violence de l'agression, des voyageurs sont intervenus pour protéger, contre ce fou furieux, le vénérable prêtre qui ne pouvait ni vouloir se défendre. M. l'abbé Flotter, grièvement blessé, s'est borné à demander aide et protection au commissaire de police de Carmaux, qui l'a reçu comme un chien dans un jeu de quilles et a refusé de dresser procès-verbal de faits odieux qui lui étaient rapportés par l'honorable plaignant.

Le parquet d'Albi a reçu la plainte de M. le curé de St-Benoît; nous verrons bien s'il résistera de poursuivre l'auteur de cet inqualifiable attentat.

Les obsèques de M. Baudry

Paris, 25 janvier. — Les obsèques du peintre Baudry, membre de l'Académie des Beaux-Arts, ont été célébrées ce matin, à l'église Notre-Dame-des-Champs. Le corps, qui avait été déposé dans les caveaux de l'église, avait été ramené rue Notre-Dame-des-Champs, n° 56, où il est resté exposé pendant une heure, dans une magnifique chapelle ardente.

Les honneurs militaires ont été rendus par un détachement du 146^e régiment de ligne.

Le deuil était conduit par M. Ambroise Baudry, et MM. Henri et Gaston Guerrier, frères, neveux du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Turquet, représentant le ministre des Beaux-Arts; Charles Garnier, Bouguereau, Bailly, Dubois, de l'Institut, et Halgan, sénateur de la Vendée.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Montparnasse.

Quel discours ont été prononcés, au nom de l'Institut et de la Société des artistes de l'école des Beaux-Arts.

Les épidémies à Marseille

Marseille, 25 janvier. — La variole et la fièvre typhoïde continuent à causer d'énormes ravages dans notre ville. Aujourd'hui, il a été constaté 76 décès, soit presque le maximum de mortalité pendant les dernières épidémies cholériques. En temps normal, le chiffre moyen des décès est de 30 par jour.

Le duc de Bragança à Chantilly

Paris, 25 janvier. — Le duc d'Annam qui était venu aujourd'hui à Paris pour assister aux funérailles de Baudry, est reparti ce soir à 4 heures pour Chantilly.

Avec lui sont partis : M. le comte et Mme la comtesse de Paris; le duc et la duchesse de Chartres, le prince et la princesse de Joinville; le duc de Bragança accompagné des personnes de sa suite.

Ce soir il y aura grand dîner en noir, à cause du deuil de la Cour d'Espagne. Demain classe à tir.

Mort d'une ancienne sociétaire de la Comédie-Française

Nous apprenons la mort de Mme veuve Mellin, née Théodorine Thiesset, sociétaire retirée de la Comédie-Française.

La Prusse et le Vatican. — Un fait politique d'une grave importance

L'Univers, publie la dépêche suivante :

« Rome, 25 janvier, midi 45 minutes. — Vendredi, M. de Schölerer a remis au Vatican le texte de la nouvelle loi religieuse sur la liberté d'élection du clergé et la juridiction des évêques, pour avoir sur ce projet l'avis du Vatican et établir un modus vivendi conforme. »

« C'est la première fois que la Prusse soumet ainsi au Vatican une loi religieuse. L'importance de ce fait politique est considérée comme très grave. »

« La question de l'archevêché de Posen est réglée. La Prusse accepte un des trois candidats présentés par le Vatican. »

UNE SITUATION TENDUE

La remise à la Grèce, sur la proposition de l'Angleterre, d'une déclaration collective de six grandes puissances, pour informer le cabinet d'Athènes que les puissances ne permettront pas une action navale de la Grèce contre la Turquie, contre laquelle elle n'a aucun motif légitime d'agression, constitue l'événement du jour en fait de politique extérieure.

Après cette remise, on s'explique la démarche faite samedi par le ministre d'Angleterre à Athènes, auprès de M. Delyannis, à l'effet de l'informer

que le gouvernement de la Reine se prépare à envoyer une flotte dans les eaux helléniques.

Cette nouvelle a provoqué l'indignation des organes de M. Gladstone, qui déclarent que c'est là une intervention en faveur de la Turquie que ne sanctionnerait jamais l'opinion publique en Angleterre, tandis que le *Times*, au contraire, observe que l'intervention anglaise, dans la circonstance, est parfaitement logique et conforme à l'attitude observée par les grandes puissances.

Le *Times* après avoir ajouté que le marquis de Salisbury a usé sagement de la puissance et de l'influence de l'Angleterre en faveur de la paix, ajoute, et son langage sera facilement compris par tous les amis de la paix en Europe, en Angleterre comme ailleurs, « que la retraite du cabinet tory, en ce moment, se ferait sentir dans toute l'Europe, car elle affaiblirait le concert des grandes puissances et des forces qui tendent à maintenir la tranquillité internationale. »

Par suite de la démarche du ministre d'Angleterre, M. Delyannis, pour empêcher la flotte grecque d'être bloquée dans la baie de Salamine, lui a donné l'ordre de se rendre dans un autre port.

Athènes, 25 janvier. — M. de Lyonnais a conféré longuement avec le roi qui a déclaré partager les sentiments de la nation et conformer son attitude sur celle du gouvernement étant, lui aussi, hélas, comme ses ministres.

La déclaration collective a produit une effervescence patriotique indicible.

La Grèce, indignée de l'ingérence attentatoire à l'indépendance nationale, repoussera fermement l'outrage et consultera seulement sa dignité et les intérêts helléniques.

Le peuple de la Grèce a voté, dans un meeting, une résolution félicitant M. de Lyonnais de son attitude devant l'Angleterre et l'engageant à persévérer, certain que l'on est de son dévouement à la cause nationale.

D'autres meetings d'indignation sont annoncés dans les provinces.

Wilhelmshaven, 25 janvier. — On arme en toute hâte le cuirassé *Prince-Frédéric-Charles* qui va, dit-on, se rendre au Pélo.

LES MARTYRS

Une dépêche du général de Courcy, commandant le 7^e régiment de zouaves, nous apprend que, le 21, un missionnaire français avait été martyrisé et plusieurs centaines de chrétiens avec lui.

Les directeurs du séminaire des Missions étrangères qui, au moment des élections, ont reçu les télégrammes avant les autres, et qui ont certes le principal intérêt à connaître le sort de leurs enfants et de leurs chrétiens, ne reçoivent plus rien.

Précédemment, pour un massacre voisin de Hué, les missionnaires n'ont pu obtenir de l'autorité militaire le privilège d'annoncer le malheur à leurs frères; on ne laissait passer que les télégrammes relatifs au commerce, à la vente du riz, etc., et encore est-il probable que ces télégrammes n'eussent pas été admis, s'ils eussent été expédiés par la mission; on aurait retenu que les intérêts religieux en pussent profiter. Les missionnaires ont donc dû faire porter à grands frais leur télégramme jusqu'en Cochinchine, d'où il est venu en France.

Aujourd'hui, la prohibition a perfectionné ses moyens contre les citoyens français qui servent leur pays là-bas avec les plus grands sacrifices, et depuis 15 jours que le général de Courcy a télégraphié la nouvelle du nouveau massacre d'un chrétien, le séminaire des missions étrangères n'est resté que de tout renseignement.

D'ailleurs la dépêche Courcy était peut-être déjà très ancienne quand elle a été communiquée aux journaux abonnés à l'agence officielle Havas.

Les parents des nombreux missionnaires répandus dans l'Annam sont donc condamnés à ignorer si la glorieuse victime appartient à leur famille et à demeurer dans de cruelles anxiétés. Le séminaire des missions étrangères ne sait de quels secours on a besoin, à quels déshastres il faut faire face. Ce n'est pas du commerce.

Nous donnons aujourd'hui une lettre de Hué du 15 novembre venue par le courrier ordinaire; elle fait pressentir le massacre en question; les secours envoyés seraient-ils arrivés trop tard?

On y verra que non seulement l'évêque de Hué est empêché de communiquer avec la France, mais qu'on le prive des nouvelles de ses ouailles massacrées à quelque distance seulement de Hué.

On n'ose même paraître, demander ces choses au général de Courcy, qui jasse pour très violent.

Nous n'avons qu'un extrait de cette lettre, car les directeurs ne publient jamais un mot qui puisse être taxé d'imprudenc ou d'opposition aux maîtres qui détiennent la France et les Colonies :

Extrait de la lettre du P. Tessier :
Hué, 15 novembre.

« Je vous disais dans ma lettre du 12 que les PP. Pédonon, Gallon, Arso et Magat étaient partis plusieurs jours assésés par les rebelles dans Nghe-yen et Tho-ky. »

Le 13 (au lendemain du départ de ma lettre, les deux premiers), les PP. Pédonon et Gallon m'écrivaient quelques lignes, qu'une barque, malgré les plus grands dangers, m'apportait ici, le 14, au matin. Nos chers confrères disaient que la position était intenable; les rebelles, au nombre de cinq ou six mille, peut-être dix mille, les entouraient de tous côtés; s'ils n'obtenaient prompt secours, c'était peut-être, ajoutaient-ils, la

1. Les mots entre parenthèses sont de la rédaction.

dernière fois qu'ils pourraient donner de leurs nouvelles; succomber sous les efforts de tant d'ennemis n'était plus qu'une affaire de temps.

Depuis plusieurs jours, j'entendais continuellement le canon et la fusillade dirigés contre nos confrères. J'étais par conséquent bien anxieux. Je savais que les rebelles avaient des moyens d'attaque supérieurs aux moyens de défense des assiégés. Je savais que ces misérables avaient juré de détruire Tho-ky et Nghe-yen et de massacrer tous les chrétiens qui leur tomberaient sous la main. Aussi comme je fus soulagé, comme je fus heureux, lorsque le 15, à six heures du matin, je vis venir la colonne française par un secours de nos confrères. Les mandarins ont fait leur possible pour entraver et retarder, sinon empêcher cette expédition; mais, grâce à Dieu, ils n'ont pas réussi.

La colonne expéditionnaire dû arriver à temps, je n'en doute pas, quoique je n'aie reçu aucune lettre et que les officiers n'aient encore envoyé aucun courrier au commandant supérieur résidant dans la citadelle de Nghe-An. Ce retard tient uniquement, je crois, à ce que personne n'ose franchir la distance qui sépare Tho-ky de la ville de Nghe-An. La voie fluviale n'est pas sûre, parce que les rebelles occupent toujours des postes sur les bords du fleuve; quant à la voie de terre, il ne faut pas y penser; il faudrait traverser tout un pays complètement hostile. Malgré cela, j'espère recevoir prochainement une lettre de nos confrères; ils savent, en effet, combien nous désirons apprendre qu'ils sont en sûreté.

Demain matin un lieutenant, doit partir d'ici pour remonter le Nam-Ca; elle ira jusqu'aux environs de Thanh-Xuyen. Également demain matin, une auto-colonne descendra aussi par jonques, du côté de Hoa-Li, et opérera surtout sur la rive droite dans le district de Nghi-Xuan, qui compte aussi bon nombre de rebelles. J'espère que l'énergie qu'on déploie en ce moment fera venir de bord beaucoup de malheureux qui suivent nos ennemis parce qu'ils y sont forcés par les chefs. Malheureusement les mandarins annamites, au moins jusqu'ici, ne sont point guère les Français pour la pacification du pays.

Bien des villages chrétiens auront été tués, brûlés; un assez grand nombre de nos compatriotes auront été massacrés; mais nos malheurs seront moindres encore que ceux qui viennent de frapper la pauvre mission de Cochinchine orientale, si les bruits qui courent ici sont vrais. Cependant, cette terrible guerre sera infailliblement cause d'une grande famine.

Que de villages deviennent la proie des flammes, les récoltes assez belles ne seront point moissonnées, on ne les sèmera qu'en partie, on en sera détruit par le feu ou pillés par les brigands. C'est donc un avenir bien noir que nous avons devant nous. Espérons que la charité des fidèles de France viendra à notre secours. Oh! la guerre, quel fléau! Sans parler de la perte de bien des âmes, que de misères pour un grand nombre de pauvres gens. Prions Dieu de nous redonner la paix...

De Rochefort, avant insulté la Reine. Je la défendis et nous battimes.

Après une première et vaine tentative de rencontre en Belgique, on la gendarmerie dérangea la partie, nous nous retrouvâmes en face l'un de l'autre dans les environs de Paris, vers Saint-Denis.

C'était le 1^{er} janvier. Il neigeait par flocons énormes, et la nappe blanche nous montait jusqu'aux genoux.

Nos redingotes noires se détachaient comme des ostéodermes au bout des vingt pas que nous séparait, quel que nous fût le pistolet pour-échange les six balles que Rochefort avait fièrement exigées et que j'avais acceptées avec l'insouciance du jeune âge et peut-être la certitude qu'on n'aurait pas besoin de les tirer toutes, une seule devant suffire.

Je tirai, Rochefort tomba. Je le crus mort, car la balle l'avait atteint où je visais, en pleine hanche.

Singulière destinée que celle de Rochefort! Il est resté quelques blessés en duel. Et pourtant il est d'une rare bravoure, bravoure spontanée, naturelle, mais nerveuse.

Chez lui, le feu ne venait que la lame.

On l'entoura. Le médecin constata, tout surpris, qu'un lieu d'être traversé de part en part, comme cela devait être fatalement, il n'avait reçu qu'une très violente contusion.

La balle avait donc dévié. Sur quoi? Le médecin chercha et, de plus en plus surpris, nous montra une médaille trouée par la balle, médaille de la Vierge qu'une main amie avait cousue secrètement dans la ceinture de son pantalon.

Sans cette médaille miraculeuse, il était tué raide.

RÉUNION DES DROITES DE LA CHAMBRE

Les deux groupes de la droite l'Union des Droites et la Droite ont tenu aujourd'hui les deux réunions que nous avons annoncées avant-hier.

La première présidée par M. de Soland, vice-président à l'Union, a repoussé la démission que M. de Meckau avait donnée à la suite de la mort de sa femme.

Elle a ensuite décidé d'appuyer demain dans les bureaux la nomination des membres décidés à donner à l'amnistie la plus grande extension.

Une proposition a ensuite été faite par M. de Cassagnac, proposition tendant, en présence des polémiques des journaux qui voudraient rompre l'union conservatrice, à affirmer hautement et énergiquement cette union cause de notre succès aux élections du 4 octobre.

À la veille des élections du 14 février, cette déclaration s'impose pour rassurer l'opinion publique.

La proposition de M. de Cassagnac a été adoptée à l'unanimité, et saluée par de vifs applaudissements. Elle a été immédiatement portée au groupe de la droite qui délibéra de son côté, et également adoptée à l'unanimité. Cette dernière, après avoir décidé de reprendre ses réunions hebdomadaires qui seront tenues le lundi, s'est aussi occupée de l'amnistie. Comme l'union des droites, elle a décidé de reporter ses voix sur les partisans de l'amnistie la plus étendue tout en réservant la

des marchands dont les magasins renfermaient pour 3 ou 400,000 francs de marchandises et auxquels on n'a pas laissé le temps de régler leurs affaires. Bien entendu, il en est résulté des ruines complètes et des banqueroutes. Quant à la misère des gens déjà pauvres, elle a été indescriptible; beaucoup étaient repoussés à la frontière russe comme n'ayant pas de passe-ports, et finissaient par être arrêtés.

Les ministres prussiens ont arroué 30,000 expulsions; on affirme qu'il y en a eu 40,000. En tout cas, ce qui précède suffit pour montrer quelle a été l'étendue et la barbarie de cette odieuse mesure.

Le ministre prussien a dit qu'il y avait eu 30,000 expulsions; on affirme qu'il y en a eu 40,000. En tout cas, ce qui précède suffit pour montrer quelle a été l'étendue et la barbarie de cette odieuse mesure.

REVUE DE LA PRESSE

ROCHEFORT

M. Paul de Cassagnac consacre dans le *Matin*, un article à la question d'amnistie, et raconte, à propos de Rochefort, l'auteur du projet, le fait intéressant que voici :

Il y a déjà longtemps de cela, bien longtemps! J'arrivais de province et je débûtais dans la petite presse, à l'âge on d'autres sont encore sur les bancs du collège.

Je connus Rochefort, je vivais dans le même monde artistique et littéraire, — car c'était l'heureuse époque de l'Empire, pendant laquelle la politique n'était pas les seuls soucis, quoique je lui reconnusse dans la vie privée de remarquables qualités de cœur. Il est franc, il est bon, il est fidèle à ses amis.

Et je connus beaucoup de candides conservateurs qui valent infiniment moins que ce révolutionnaire farouche!

Trois, quatre années après, une grosse querelle nous divisa tout à coup et nous mit les armes à la main.

Dans un journal qui s'appelait le *Soleil*, je crus, il s'en prit à la mémoire de la reine Marie-Antoinette et la traîna sur la claie.

Or, à cette époque, j'avais des amours mystiques, j'étais épris de certaines mortes, tout comme le furent Victor Cousin et Sainte-Beuve. — Ce sont des passions qui ne peuvent avoir, car elles ne compromettent personne.

Entre nous, parmi les plus jolousement admises, était celle qui fut Madame la Dauphine et que l'envie des États-Unis d'alors, Commandeur Maurice, trouva plus reine encore par la beauté que par la couronne.

Et je ne voulais pas qu'on touchât à ses piétes de la tombe, dont je m'étais fait le chevalier errant et posthume. Je ne voulais pas qu'on essayât de ternir ces grandes et poétiques évocations, qui m'illuminaient l'ombre des temps déjà lointains, comme autant d'étoiles scintillantes et pures à travers l'espace.

De Rochefort, avant insulté la Reine. Je la défendis et nous battimes.

Après une première et vaine tentative de rencontre en Belgique, on la gendarmerie dérangea la partie, nous nous retrouvâmes en face l'un de l'autre dans les environs de Paris, vers Saint-Denis.

C'était le 1^{er} janvier. Il neigeait par flocons énormes, et la nappe blanche nous montait jusqu'aux genoux.

Nos redingotes noires se détachaient comme des ostéodermes au bout des vingt pas que nous séparait, quel que nous fût le pistolet pour-échange les six balles que Rochefort avait fièrement exigées et que j'avais acceptées avec l'insouciance du jeune âge et peut-être la certitude qu'on n'aurait pas besoin de les tirer toutes, une seule devant suffire.

Je tirai, Rochefort tomba. Je le crus mort, car la balle l'avait atteint où je visais, en pleine hanche.

Singulière destinée que celle de Rochefort! Il est resté quelques blessés en duel. Et pourtant il est d'une rare bravoure, bravoure spontanée, naturelle, mais nerveuse.

Chez lui, le feu ne venait que la lame.

On l'entoura. Le médecin constata, tout surpris, qu'un lieu d'être traversé de part en part, comme cela devait être fatalement, il n'avait reçu qu'une très violente contusion.

La balle avait donc dévié. Sur quoi? Le médecin chercha et, de plus en plus surpris, nous montra une médaille trouée par la balle, médaille de la Vierge qu'une main amie avait cousue secrètement dans la ceinture de son pantalon.

Sans cette médaille miraculeuse, il était tué raide.

LES ASSOCIATIONS SYNDICALES

M. Martin Nadaud demande la mise à l'ordre du jour de jeudi de la proposition de M. Yves Dégout sur les associations syndicales. (Assentiment.)

Mardi, à deux heures, réunion dans les bureaux. Jeudi, à deux heures, séance publique.

LES DIAMANTS DE LA COURONNE

M. Delattre demande la mise à l'ordre du jour de jeudi d'une pétition relative aux diamants de la couronne. (Assentiment.)

La séance est levée à 4 h. moins le quart.

question de foud pour laquelle il sera tenu une réunion plénière.

M. de La Ferronnays a entretenu ses collègues de deux questions intéressant la politique extérieure, questions qui seront peut-être portées à la tribune.

Une des deux est relative à l'attitude de la France dans la question grecque.

Ajoutons en ce qui concerne la proposition de déclaration attestant l'union de toutes les droites de la Chambre que celles du Sénat seront invitées à s'y associer; des délégués pris dans chacun des groupes seront nommés pour en arrêter le texte. Ainsi tomberont tous les bruits de divisions et de discordes répandus par les républicains.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Des correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 25 janvier 1886

Présidence de M. Floquet

La séance est ouverte à 3 heures.

LES ADJUDICATIONS ET LES OUVRIERS ÉTRANGERS

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pally, ayant pour objet d'introduire dans les marchés des travaux publics passés par l'Etat, les départements et les communes, une clause stipulant que les entrepreneurs ne pourront employer que des ouvriers français. Les conclusions de la commission tendent à la non-prise en considération.

M. Deberny demande l'ajournement de la discussion de cette proposition.

Elle soulève des questions économiques d'un ordre supérieur. Elle peut empêcher l'exécution de certains travaux et compromettre l'adjudication de ces travaux; elle est une atteinte portée à la liberté du travail; elle pourrait provoquer des représailles de la part des étrangers.

La discussion serait délicate et la solution difficile, surtout au moment où nous allons convier les étrangers à l'Exposition universelle.